

Nous devons plus tard revenir sur ces dernières idées. Mais nous ne pouvions les passer tout à fait sous silence, en parlant des rapports de la Vierge avec chacune des divines personnes, à moins de séparer ce qui est si naturellement uni.

Avant de quitter cette matière, signalons au moins deux conséquences qui s'en dégagent. Première conséquence : la maternité divine appartient non seulement à l'ordre commun de la grâce, mais à l'ordre hypostatique : car elle a sa place de choix, une place indispensable dans la constitution même du mystère du Dieu fait homme. L'ordre de l'union hypostatique, c'est la nature divine et la nature humaine, unies substantiellement l'une à l'autre dans la personne du Verbe. Or, nous avons vu comment Marie concourt à cette union ; quelle intimité de rapports existe entre elle et le Fils éternel du Père. « Le Christ, même en tant qu'il est homme, dépasse tout l'ordre de la nature créée... Or le degré de la mère doit être proportionnel à la position du Fils : car il y a une liaison si étroite entre la maternité divine et l'œuvre de l'Incarnation que celle-ci ne pouvait être sans celle-là » (1).

Deuxième conséquence : les plus hauts privilèges de Marie sortent de sa maternité comme de leur source ; car toutes les relations avec les personnes divines qui la font si excellente et si grande, en découlent. C'est ce que nous venons de voir, et ce qui paraîtra plus clairement encore dans les pages qui vont suivre.

(1) S. Bernard. Sen , Serm. 3, de *Glorioso nom. Mariae*, a. 2, c. 1. Opp. IV, p. 82.

### LIVRE III

### LIVRE III

La maternité divine principe, centre et clef de tous les privilèges de Marie. — Les titres qu'elle a de les réclamer. — Deux règles pour les définir.

#### CHAPITRE PREMIER

Que la maternité divine est pour la Vierge Marie le principe, le centre et la clef de ses privilèges de nature, de grâce et de gloire; et comment tous sont *virtuellement*, au moins, renfermés dans le titre de Mère de Dieu.

I. — Tous les privilèges de la bienheureuse Vierge se rapportent à sa maternité comme les rayons au foyer d'où ils émanent. C'est là, de toutes les considérations, celle qui fait le mieux ressortir la grandeur sans bornes de cette divine maternité. Qui la considère indépendamment de ce point de vue n'en concevra jamais qu'une idée très incomplète. « En vérité, dit un de nos plus illustres théologiens, tout ce qui mérite nos louanges et notre admiration dans la bienheureuse Mère de Dieu; tous les dons de la grâce, toutes les splendeurs de la gloire qui font d'elle la plus parfaite des créatures; tout cela, dis-je, elle le doit à sa maternité. De là, comme d'une source intarissable, les étonnantes prérogatives répandues en elle et sur elle avec

une libéralité sans égale » (1). Oui, tout cela, c'est la maternité divine, la maternité dans ses appartenances et ses dépendances, la maternité dans ses préludes, dans ses propriétés, dans son épanouissement.

On se demande parfois quel est pour Marie le plus beau de ses privilèges, celui qu'elle a le plus à cœur, et dont, nous, ses enfants, nous devons le plus la féliciter et nous réjouir. Il n'est pas rare de trouver sur ce point des avis divergents. Pour les uns, c'est sa virginité sans tache; pour les autres, sa conception immaculée. Celui-ci n'estime rien à l'égal de son incomparable pureté de cœur; et celui-là met au-dessus de tout le prodige de son humilité. Je ne suis pas grandement surpris de voir ces appréciations différentes. Les dons, accordés par la bonté divine à la Vierge, se révèlent dans un tel degré de perfection qu'il semble, à considérer chacun d'eux à part, qu'il ne se peut rien imaginer de plus excellent. Tous ont donc raison, quand ils estiment chacun de ces privilèges au-dessus de toute louange et de toute admiration; mais tous se tromperaient également, s'ils prétendaient que rien en Marie ne surpasse ce qu'ils exaltent. Car plus haut que tout le reste plane sa maternité divine. Pourquoi? Parce qu'elle est la raison dernière de tout.

Certes, j'admire une infinité de prérogatives dans l'humanité de mon Sauveur : la sainteté parfaite, l'impeccabilité, une science des choses divines unique pour l'ampleur et la profondeur, après celle de Dieu. Par elle le Verbe a réconcilié le monde avec son Père; par elle, la majesté divine a reçu de la créature une gloire infinie. Mais je place au-dessus de tout l'honneur

(1) Petav., *de Incarn.*, L. XIV, 8, n. 2.

qu'elle a d'appartenir à la personne du Verbe de Dieu, de former sa nature humaine; en un mot, d'être le corps et l'âme, non pas d'un pur homme comme nous, mais d'un Dieu. Et c'est justice. En effet, supposez pour un moment que cette humanité, ce corps et cette âme du Fils unique de Dieu, au lieu d'être à lui, soient la nature, le corps et l'âme d'une personne créée, tout cet incompréhensible ensemble de perfections s'évanouit. Ne voyez-vous pas que vous avez tari la source, puisque c'était l'union hypostatique qui les réclamait, et les avait rendues comme naturelles?

« La grâce du Christ, dit saint Thomas, n'est pas naturelle en ce sens qu'elle vienne en lui des principes constitutifs de son humanité; mais on peut l'appeler naturelle, en ce sens qu'elle a pour cause la nature divine unie dans la personne du Christ à la nature humaine » (1). Un peu plus loin, ce même saint docteur écrit encore : « La grâce est produite en l'homme par la présence de la divinité, comme la lumière est produite dans l'air par la présence du soleil. C'est pourquoi il est dit dans Ezéchiel : La gloire du Dieu d'Israël entra par la voie de l'Orient, et la terre resplendissait de sa majesté (2). Or la présence de Dieu dans le Christ n'est autre que l'union de la nature humaine à la personne divine; donc, la grâce habituelle du Christ suit cette union comme la splendeur naît du soleil » (3).

Tel est l'exemplaire d'après lequel nous devons nous former une juste notion du rapport entre la maternité divine et les autres privilèges de la bienheureuse

(1) S. Thom., 3, p., q. 2, a. 12.

(2) Ezech., XLIII, 2.

(3) S. Thom., 3 p., q. 7, a. 13.

Vierge. Ceux-ci sont à celle-là ce que la grâce du Christ est à l'union hypostatique, et la lumière qui nous inonde, au soleil. Ce que le Docteur Angélique appliquait à l'humanité du Christ, il faut le redire à proportion de sa divine Mère : la gloire du Dieu d'Israël entraînait par la voie de l'Orient..., et la terre (cette terre vierge d'où fut tiré le corps de Jésus) resplendissait de sa majesté.

Je contemple Marie dans cette reine du psaume quarante-quatrième, aux vêtements superbement enrichis d'or et de broderies, symbole et reflet de sa gloire intérieure. C'est elle ; je ne saurais m'y méprendre, puisqu'elle est par excellence la Fille de Dieu, l'Épouse dont la beauté virginale a séduit le cœur de l'Époux. D'où lui vient tout l'éclat qui l'entourne et qui la pénètre ? C'est, ô mon Seigneur, qu'elle est à votre droite, à la place qui convient uniquement à votre Mère ; c'est qu'en vous incarnant en elle, vous, la lumière incréée, vous l'avez faite « la femme investie du soleil ». N'était-ce pas une nécessité qu'elle fût, après votre humanité sainte, la plus illuminée de vos divines clartés, la plus embrasée de votre amour, la plus riche de vos biens, puisque vous vous êtes en quelque sorte concentré en elle avec toutes vos grâces et toutes vos perfections ?

J'ai entendu l'Ange qui la saluait pleine de grâces et bénie par-dessus toutes les femmes. Mais, en même temps, j'ai appris de la bienheureuse Élisabeth, d'où venait à cette Vierge une si ineffable abondance de richesses célestes : « Et Jésus, le fruit de vos entrailles est béni » (1). C'est la bénédiction du Fils qui

(1) Benedictus fructus ventris tui (Luc. 1, 42). *Causa* est explicans cur benedictam inter mulieres eam confessa fuerit. Benedictus, inquit

a rejailli sur la Mère. Tous les privilèges qu'elle a reçus sont le prix de l'hospitalité qu'elle lui donne en ses entrailles et de la pourpre dont elle l'a revêtu (1). Marie, si profonde que soit son humilité, ne décline pas la louange qu'elle a reçue de sa cousine. Tout au contraire, elle la confirme et l'amplifie pour ainsi dire. En effet, le rapport est manifeste entre la salutation d'Élisabeth et les premiers accents du cantique virginal. *Bienheureuse* êtes-vous d'avoir cru, dit Élisabeth, et Marie reprend : « Toutes les générations m'appelleront *bienheureuse* ; car celui qui est puissant a fait en moi de grandes choses ». Et quelles choses a-t-il faites en elle, ce Tout-puissant ? Avant tout, ce qui la constitue Mère Vierge et Mère de Dieu.

Telle est donc la source d'où coulent toutes les bénédictions, toutes les béatitudes, toutes les prérogatives de Marie : sa maternité divine. Elle peut, elle doit même le reconnaître sans préjudice de son humilité : car cette reconnaissance va tout droit, non pas à son exaltation propre, mais à la glorification de Dieu.

Ne semblerait-il pas que, d'après cette manière d'envisager les choses, la plénitude de Marie devrait dater de l'incarnation, puisque c'est alors seulement

fructus ventris tui. Ea de causa, ô Virgo beata, te benedictam praedico quia fructum benedictum in ventre concepisti, et portas: benedicta es tu et benedictus est fructus ventris tui, sed ideo tu benedicta quia ille benedictus est. Est autem fructus conceptus benedictus, quia Filius Dei est, illaque caro de te concepta divinitate ipsa sanctificata est, ut non homo merus sed Deus et homo sit, indeque omnium benedictionum pari solet. Tolet. Comment. in Luc. ad hunc locum.

(1) « Una puella sic Deum in sui pectoris capit... hospitio, ut... (haec omnia) pro ipsa domus exigat pensione, pro ipsius uteri mercede conquirit ». S. Pétr. Chrysol., *Serm.* 140. P. L. LIII, 577.

que s'opéra l'union qui la fit mère? Il est vrai, Marie ne fut pas mère dès le premier instant de son existence. Mais ce qu'elle n'était pas alors dans l'ordre des faits, elle l'était dès lors dans l'ordre des préordinations divines. Un palais royal n'est pas la demeure actuelle du prince, au moment qu'on en jette les fondations, ni même quand on l'enrichit de sculptures et de peintures. Et pourtant, s'il a ces belles proportions, s'il reçoit cette décoration merveilleuse, c'est qu'il doit être un jour l'habitation du roi pour lequel il est uniquement destiné. Ainsi faut-il juger de la bienheureuse Marie.

Plus tard, nous aurons lieu d'examiner jusqu'où peut mener cette considération. Mais, dès maintenant, rappelons-nous que la maternité future de la Vierge a présidé même à son origine. Marie doit à cette maternité de venir au monde : nous l'avons dit, le prodige de la conception qui l'a fait naître d'une mère stérile n'a son explication qu'en elle et par elle.

N'alléguiez pas, non plus, que Marie n'a porté qu'un temps Jésus dans ses entrailles. Si le fait qui l'a constituée mère est transitoire, la maternité demeure; et puisque c'est la maternité qui demande ou comme préparation, ou comme conséquence, cette abondance de privilèges, il faut qu'ils demeurent autant qu'elle-même durera, c'est-à-dire éternellement. Est-ce que Jésus ne l'appelle pas encore sa Mère aussi vraiment qu'il le fit, quand elle le berçait enfant sur ses genoux; est-ce qu'elle ne peut pas toujours lui dire : Vous êtes mon fils, en qui j'ai mis toutes mes complaisances?

On ne saurait opposer davantage que les dons sur-naturels de l'humanité du Sauveur n'ayant pas précédé, mais plutôt suivi l'union qui l'a faite et si sainte

et si grande (1), la même loi doit régler les privilèges accordés à la Vierge en vue de sa maternité. Une pareille comparaison, loin d'affaiblir la force de nos raisonnements, les confirme. Il est vrai, toutes les prérogatives dont fut enrichie physiquement l'humanité du Christ, fils de Marie, présupposent son union substantielle avec la personne divine. Mais pourquoi? Parce que cette humanité ne devait ni ne pouvait préexister séparée du Verbe, à moins d'être elle-même une personne humaine; parce que l'honneur d'entrer dans la personne du Verbe, comme sa nature propre, est tellement infini qu'aucune perfection créée ne pouvait, je ne dis pas le mériter, mais y prédisposer. Tout au contraire, celle qui devait être la Mère de Dieu devait, d'une part, préexister à sa maternité, s'il fallait qu'elle appartînt à la famille humaine, et fût de notre sang; et d'autre part, sa dignité de mère, encore qu'elle soit d'une élévation si prodigieuse, ne dépassait pas, comme l'union hypostatique, toute proportion avec les dons créés de la grâce.

J'ajoutais que la comparaison confirme nos raisonnements. N'ai-je pas le droit de dire, en effet, que le Verbe de Dieu n'a pas attendu la plénitude des temps pour glorifier, comme elle pouvait l'être, son humanité sainte? Pour qui donc étaient, dès les premiers jours du monde et pendant une longue suite de siècles, tant de promesses, tant d'oracles, tant de figures, tant de sacrifices et de cérémonies saintes, si ce n'est pour annoncer, représenter, glorifier à l'avance *celui qui devait venir* dans la chair? Pourquoi Dieu sépara-t-il une race choisie qu'il entoure d'une providence parti-

(1) Suivi, non pas toutefois qu'il se soit écoulé un temps, même le plus minime, entre l'infusion des dons et l'union hypostatique.

culière, sur laquelle il veille avec un soin jaloux, son peuple de prédilection, si ce n'est parce qu'il voit en elle la souche d'où pousseront la tige et la fleur de Jessé? Si la Trinité tout entière, après avoir fait d'un mot tous les autres êtres de la création, s'applique avec une diligence non pareille à former l'homme, c'est, au dire de Tertullien, parce qu'elle pense au Christ, à cet homme par excellence qui devait naître dans la suite des siècles (1).

Est-ce tout? Non. L'Apocalypse nous représente « l'Agneau de Dieu comme immolé dès l'origine du monde » (2). Le sang de Jésus-Christ, qui n'avait pas encore été versé, sanctifiait déjà les hommes coupables par la foi qu'ils avaient en lui. S'il y avait des enfants de Dieu parmi les hommes, c'est parce que l'homme devait un jour être Dieu par l'union de sa chair avec le Verbe de Dieu.

Ainsi, toute proportion gardée, la maternité de la Vierge a reflué, en quelque sorte, sur les antécédents de la Vierge. Il en sera d'elle comme du mystère de l'Incarnation. Le Christ futur a sanctifié par anticipation sa mère. Le soleil, avant de se montrer au-dessus de l'horizon, fait déjà sentir sa présence par la lumière naissante dont il dore les hauteurs. Tels, l'union hypostatique et la maternité divine ont, quoique diversement, étendu leur influence sur les années qui les ont précédées l'une et l'autre. Et pour achever le parallèle, de même que la lumière est moins éclatante au lever du jour, et que la grâce était moins largement répandue sur les hommes, avant l'Incarnation

(1) *Christus cogitabatur homo futurus*. Tertull., *de Resurr. carnis*, c. 6. P. L., II, 302.

(2) Apoc., XIII, 8.

du Verbe, ainsi les prérogatives qui procèdent de la maternité ne doivent pas avoir, avant la conception du Fils de Dieu, toute l'étendue ni toute la perfection qu'elles recevront un jour, après l'enfantement de Jésus-Christ, Notre Seigneur.

II. — Ce que nous avons affirmé de la source des grâces et des prérogatives de Marie, les Pères et les Docteurs l'enseignent à chaque page, quand ils ont à les décrire. Partout et toujours, la maternité divine est pour eux la cause et la mesure de ces grandeurs. « Personne comme vous n'a été bienheureux; personne comme vous n'a reçu la plénitude de la sainteté; personne comme vous n'a été élevé au faite de la grandeur; personne comme vous n'a été prévenu de la grâce purifiante et sanctifiante; personne comme vous n'a brillé des célestes lumières; personne comme vous n'a été exalté au-dessus de toute hauteur... Et c'est justice, car personne comme vous ne s'est rapproché de Dieu... Non seulement le Créateur et le Maître de toutes choses a fait de vous son temple; mais *il a tiré sa chair de votre chair*; mais vous l'avez porté dans vos entrailles; mais vous *l'avez enfanté d'une manière ineffable* » (1). Ces paroles, qui mettent si puissamment en relief l'influence de la maternité divine, sont de saint Sophron de Jérusalem.

Le même Père, emporté par son pieux enthousiasme, s'était écrié déjà dans le même discours : « Joie à vous, Vierge, très pure après votre enfantement; salut à vous, ô spectacle admirable entre toutes les choses admirables. Qui pourra jamais décrire vos

(1) S. Sophron. Hieros., Or. 2, in *SS. Deip. Annunc.*, n. 25. P. G., LXXXVII, 3248.

splendeurs? Qui se flattera d'exprimer par des paroles le miracle que vous êtes... En vous, je vois l'ornement de la race humaine. Vous avez surpassé les ordres des Anges.... Sous vos pieds sont les Trônes; l'éclat éblouissant des Archanges est ténèbres devant vous, et la hauteur des Dominations, bassesse. Les Séraphins dans leur vol ne peuvent vous atteindre. En un mot, vous dépassez de loin toute créature, et votre pureté brille d'une clarté sans pair au milieu d'elles. C'est que vous avez reçu en vous le Créateur; c'est que vous l'avez porté dans votre sein; c'est, en un mot, *parce que, seule entre toutes les créatures, vous êtes devenue la Mère de Dieu. Quia sola ex omnibus creaturis Mater Dei effecta es* » (1).

« En effet, quelle perfection de sainteté, de justice, de religion, pourrait manquer à cette Vierge que le fleuve de la divine grâce a remplie? N'a-t-elle pas entendu la parole de l'Ange : Je vous salue, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous? Encore une fois, quel défaut soit de l'âme, soit du corps, pourrait se rencontrer en celle qui mérite d'être le sanctuaire où vient habiter la Trinité tout entière » (2)? En un mot, « la merveilleuse plénitude de dons que nous admirons en Marie »; tous ces miracles de grâce que Dieu a faits en elle, soit avant, soit après la naissance du Sauveur..., n'ont qu'une très auguste et très noble racine, la divine *assomption* de la nature humaine qui s'est opérée dans ses chastes entrailles »; en d'autres termes, sa maternité (3). « Personne comme vous, ô notre

(1) *Id.*, *ibid.*, n. 18, 3237.

(2) S. Petr. Damian., *Serm.* 46, in *Nativ. B. V.* 3.P.L. cXLIV, 75°.

(3) Joann. Euchait., ep. *Serm. de Dormit. B. V. Deip.*, n. 17. P.G. cxx, 1993.

Souveraine, n'est sans reproche; personne en dehors de vous n'est immaculé... *parce que vous avez renfermé dans votre sein le Créateur* » (1). Donc, « ô Mère de Dieu, *parce que vous avez enfanté le Créateur* de tous les êtres, vous avez surpassé toute créature en gloire, en sainteté, en grâce, en tout ordre de perfection et de vertus. C'est pourquoi, tous à genoux devant vous, nous vous glorifions (magnifions) » (2).

Ce qu'ils affirment en général des perfections de Marie, les Pères le répètent autant de fois qu'ils touchent à chacune de ses excellences. C'est pourquoi, quelles que puissent être celles dont ils ont à parler pour sa louange, c'est toujours le même principe, identique en substance, bien que varié mille fois quant à la forme, qui revient sous leur plume : « Seule, elle a été choisie pour Mère de Dieu; seule, elle est le tabernacle du Verbe, et le vase vivant et redoutable où le Père a versé son Fils, la toison mystérieuse d'où le Verbe s'est tissé le vêtement de notre humanité; seule, elle a mérité de porter Dieu dans ses entrailles et d'enceindre de ses flancs sacrés le Fils unique du Père » (3). Et c'est aussi la raison pour laquelle ces privilèges lui sont propres, ou parce que nul autre ne les possède avec elle, ou parce qu'elle les a dans une mesure incommunicable : il n'y a ni ne peut y avoir qu'une Mère de Dieu.

III. — D'une doctrine si incontestable on peut tirer une conclusion bien digne de remarque. C'est qu'elle est vaine la plainte de ces âmes pieuses, qui, dans leur

(1) S. Sabbas, *Men.* 3 jan., Ode 3, de S. Gordio.

(2) Theophan., *Men.* 19 jan., Ode 9. On appelle Ménéés les offices mensuels de l'Eglise grecque.

(3) Cf. Passagl., de *Immaculato Conceptu*, Sect. 6, n. 1432, sqq.

amour pour Marie, s'étonnent de voir l'Évangile se montrer si sobre de renseignements détaillés sur l'existence et la vie de cette admirable mère, et ne seraient pas loin d'en prendre scandale. Quoi, disent-elles, voilà des tueurs d'hommes comme Alexandre et César, des monstres comme Tibère et Néron, qui ont trouvé nombre d'historiens pour nous faire savoir leurs faits et gestes. Et, dans un autre ordre, il n'est presque personne d'une sainteté dépassant la mesure commune, dont on ne raconte complaisamment les vertus, les combats et les triomphes. Et quand il s'agit de la Mère de Dieu, notre mère, de celle que nous mettons au-dessus de tous les grands hommes, au-dessus de tous les Saints de la terre et du ciel, à peine avons-nous sur elle quelques phrases éparses dans les Évangiles.

Ceux-ci n'en parlent qu'à de rares intervalles. Sa naissance, son éducation, ses progrès dans la sainteté; l'époque et les circonstances de son union virginale avec Joseph; la date, le lieu, les circonstances de sa mort, tout est laissé dans l'ombre. Il y a bien quelques traditions respectables sur son premier âge; mais enfin ce n'est pas de l'histoire évangélique; et si l'on veut s'en tenir à ce qui paraît absolument fondé, que ces renseignements sont minimes! Saint Jean, à qui Jésus mourant l'avait donnée pour mère, n'en fait mention que deux fois, sans même nous dire quel était son nom. Rien de Marie dans ses épîtres. Il y a un billet pour Gaius (c'est sa troisième Lettre); un autre pour une pieuse dame *Electa*, si toutefois c'est une dame et non pas quelque église mystiquement qualifiée par ce nom (1); pas une ligne pour la Mère de Jésus, qui

(1) Celle d'Ephèse, par exemple, ou celle de Rome appelée *Coelecta* par saint Pierre (I Petr., v, 13).

puisse satisfaire notre filiale curiosité. Et ce qui tendrait à prouver qu'il y a là de regrettables lacunes, ce sont les histoires apocryphes, imaginées soit par les hérétiques soit par des fidèles peu éclairés dans leur zèle, pour les combler.

Faut-il nous associer à ces plaintes? A Dieu ne plaise que des livres, écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, puissent offrir matière à de justes critiques. Que dirons-nous donc pour justifier la Providence, lever le scandale, et sauver la gloire du Fils en même temps que celle de la Mère? Que le silence dont on se plaint n'est qu'apparent. Non, il n'est pas vrai que Dieu nous ait laissés dans une ignorance capable de provoquer et de légitimer les doléances que je disais tout à l'heure. Non, Dieu n'a pas négligé de consigner dans son Évangile tout ce qu'il est possible de dire et de penser à la gloire de sa bienheureuse mère, tout ce que nous pouvons souhaiter connaître de ses perfections et de ses vertus. Jamais panégyrique plus splendide ne fut composé sur elle, jamais vie plus pleine et plus achevée.

La preuve, je la trouve dans le caractère même des Livres Saints. Ne les regardons pas comme des œuvres sorties de la main des hommes. La forme est plus ou moins de l'écrivain sacré; mais l'auteur est Dieu lui-même. Voilà pourquoi c'est un blasphème de prétendre y signaler la moindre erreur. Donc l'Évangile, surtout quand il s'agit des sujets de capitale importance, doit refléter moins la manière de l'homme que le style de Dieu. Or, ce style est puissant, profond, substantiel. Les paroles de Dieu ne sont pas comme les nôtres, si vides, si faibles qu'il faille les multiplier pour exprimer beaucoup d'idées. Quand il se parle à lui-même,